

LICENCE D'OCCUPATION DE MARINA 2026

ENTRE:

2701874 Ontario Corp O/A Veilleux Camping & Marina

(PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT DE LA MARINA (ci-après le « PROPRIÉTAIRE »))

-- ET --

Nom : _____ Date de naissance : _____
(Utilisateur du site/Partie contractante : ci-après le « LOCATAIRE ») #1

Nom : _____ Date de naissance : _____
(Utilisateur du site/Partie contractante : ci-après le « LOCATAIRE ») #2

COORDONNÉES DU CLIENT:

Téléphone: Tél. #1: _____ Domicile Cellulaire

Tél. #2: _____ Domicile Cellulaire

Courriel principal: _____

Courriel secondaire: _____

Adresse complète (inclure adresse physique et case postale, si applicable) :

Ville: _____ Province: _____ Code Postal: _____

INFORMATIONS SUR L'EMBARCATION:

Marque / Modèle: _____

Année: _____ Longueur: _____ Largeur: _____

Nom de la compagnie d'assurance: _____ # de police #: _____

INFORMATIONS SUR LE VÉHICULE:

Véhicule 1: Marque / Modèle: _____ Plaque d'immatriculation : _____

Véhicule 2: Marque / Modèle: _____ Plaque d'immatriculation : _____

INFORMATIONS SUR TOUS LES UTILISATEURS :

Le Locataire et les personnes suivantes peuvent utiliser l'emplacement, à condition que cette licence soit en vigueur et en règle (tous les utilisateurs doivent avoir la même adresse - indiquer tous les enfants) :

Nom	Date de naissance

Les frais de licence pour l'utilisation de l'emplacement et/ou le stationnement du véhicule sont détaillés sur la facture envoyée par courriel.

Les frais de location saisonnière dépendent du type de navire et/ou de l'emplacement attribué. Si un locataire souhaite un emplacement plus grand que celui attribué, les frais seront facturés en fonction de l'utilisation principale et privilégiée prévue pour cet emplacement et selon la disponibilité.

L'ouverture de la marina chaque saison dépend strictement des conditions de la fonte complète et la disparition de la glace.

Frais pour chèque sans provision (NSF) : 50 \$
Frais de dérangement : 50 \$

Règles et règlements de la marina

Ces règles et règlements visent à assurer une utilisation sécuritaire, respectueuse et agréable des installations de la marina par tous les propriétaires de bateaux, invités, visiteurs et membres du personnel.

En louant un emplacement de bateau, en utilisant les installations de la marina ou en accédant à la propriété de la marina, tous les propriétaires de bateaux et les invités reconnaissent et acceptent de se conformer aux règles et politiques suivantes.

Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de modifier, d'amender ou d'ajouter à ces règles à tout moment. Les règles mises à jour seront communiquées par courriel ou par tout autre moyen approprié.

Le non-respect de ces règles peut entraîner des avertissements, la suspension des privilèges de la marina, le retrait des navires, la résiliation des accords ou l'expulsion de la propriété sans remboursement.

Conduite générale à la marina

1. Tous les utilisateurs de la marina, invités, entrepreneurs et visiteurs doivent se comporter de manière respectueuse, légale et sécuritaire en tout temps.
2. Veilleux Camping & Marina applique une tolérance zéro en matière de harcèlement, menaces, violence, désordre, ivresse excessive, vandalisme, vol ou tout comportement susceptible de mettre autrui en danger, d'endommager la propriété ou de nuire à la réputation de la marina.
3. Les propriétaires de bateaux sont entièrement responsables des actions et du comportement des membres de leur famille, invités, visiteurs, entrepreneurs et toute personne accédant à la marina en leur nom.
4. Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de refuser l'accès, d'expulser ou d'évacuer toute personne jugée dangereuse, perturbatrice, abusive ou en violation des politiques de la marina.
5. Les heures de tranquillité sont de 23h00 à 7h00. Le bruit excessif, la musique forte, les générateurs, les moteurs, les radios ou les comportements perturbateurs sont interdits en tout temps.
6. Les rassemblements sociaux ne doivent pas obstruer les quais, les passerelles, les zones de mise à l'eau, les zones de ravitaillement ou la circulation de la marina.
7. La consommation d'alcool en public est interdite dans les zones de la marina, sauf autorisation légale.

Enfants, invités et animaux

1. Les enfants de moins de 12 ans doivent être supervisés par un adulte en tout temps lorsqu'ils sont sur la propriété de la marina.
2. Pour des raisons de sécurité, le port du gilet de sauvetage est fortement recommandé pour les enfants et les non-nageurs sur les quais et aux abords de l'eau.
3. Il est interdit de courir, de chahuter ou de jouer de manière dangereuse sur les quais.
4. Les animaux sont autorisés uniquement s'ils sont gardés sous contrôle et en laisse en tout temps.
5. Les propriétaires d'animaux sont responsables de ramasser immédiatement les excréments de leurs animaux.
6. Les animaux ne doivent pas déranger les autres utilisateurs de la marina.

Sécurité du quai et de la marina

1. Tous les bateaux dans la marina doivent naviguer à vitesse « SANS SILLAGE » (NO WAKE). Les bateaux, pontons, motomarines et autres navires doivent circuler dans et hors de la baie à une vitesse maximale de 2 km/h.
2. La baignade, la plongée, le tubing, le ski nautique et les sports de sillage sont interdits dans la marina et les zones d'accostage.

3. Aucun vélo, trottinette ou véhicule récréatif motorisé n'est autorisé sur les quais de la marina.
4. Les quais, rampes et passerelles doivent rester dégagés et sans obstruction en tout temps.
5. Les cordons électriques, tuyaux, cordes, équipements de pêche, glacières, fournitures ou effets personnels ne doivent pas créer de risques de trébuchement.
6. Les propriétaires de bateaux sont responsables de sécuriser toutes les cordes, drisses et équipements en vrac.
7. Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de retirer les objets non autorisés, l'encombrement ou les matériaux dangereux des quais ou de la propriété de la marina aux frais du propriétaire.

Exigences pour les emplacements de bateau et les navires

Protection et sécurisation des navires

1. Toutes les embarcations doivent avoir des bouées adéquates. Le contact direct avec les quais est strictement interdit.
2. Les pontons nécessitent un système d'amarrage à quatre points minimum.
3. Les gros bateaux nécessitent un système d'amarrage à trois points minimum.
4. Les pontons doivent avoir des pare-battages avant installés.
5. Toutes les cordes, lignes et pare-battages, bouées doivent être maintenus en bon état et remplacés lorsqu'ils sont usés ou dangereux.
6. Les modifications fixes aux quais nécessitent une approbation écrite préalable.
7. Le personnel de la marina peut inspecter les navires et les systèmes d'amarrage en tout temps.
8. Les corrections requises doivent être effectuées immédiatement après avis.
9. Toutes les embarcations doivent être solidement amarrées et positionnées de manière à ne pas obstruer ou compromettre l'accès piétonnier sécuritaire sur les quais. L'avant de l'embarcation ne doit pas dépasser sur le quai pour assurer des passerelles sécuritaires et dégagées.

État de l'embarcation et responsabilité

1. Toutes les embarcations doivent être en état de navigabilité, opérationnelles et correctement entretenues.
2. Les propriétaires de bateaux sont responsables de l'amarrage sécuritaire et de l'état de l'équipement.
3. Il est fortement recommandé que les embarcations soient équipées d'une pompe de cale fonctionnelle.
4. Veilleux Camping & Marina n'est pas responsable de l'entretien ou du pompage des embarcations.
5. Toute embarcation laissant fuir du carburant, de l'huile, des eaux usées ou des contaminants peut être retirée immédiatement aux frais du propriétaire.
6. Le personnel de Veilleux Camping & Marina peut déplacer ou repositionner les embarcations à sa discrétion.

7. Les emplacements ne peuvent être transférés, sous-loués ou partagés sans autorisation écrite.
8. L'utilisation commerciale, les chartes ou les activités commerciales sont interdites sauf autorisation.
9. Les bateaux doivent rester propres, présentables et exempts de conditions dangereuses.

Ravitaillement, incendie et sécurité électrique

1. Le ravitaillement des bateaux lorsqu'ils sont amarrés dans les emplacements ou près du rivage est strictement interdit.
2. Personne d'autre que le préposé au carburant ne peut rester à bord d'une embarcation pendant le ravitaillement.
3. Les contenants de carburant, réservoirs de propane, matières dangereuses ou produits inflammables doivent être manipulés en toute sécurité et conformément aux lois applicables.
4. L'utilisation non autorisée des services électriques est interdite.

Politiques environnementales

1. Veilleux Camping & Marina s'engage à mener des opérations de marina respectueuses de l'environnement.
2. Les ordures, le recyclage, les déchets de poisson, l'huile, le carburant, les eaux usées, les produits chimiques et les matières dangereuses doivent être retirés de la propriété de Veilleux Camping & Marina et éliminés correctement à domicile ou dans des installations d'élimination approuvées.
3. Absolument aucun déchet, reste de poisson, carburant, huile, eaux usées, produits chimiques, eaux grises, eau de cale ou contaminant ne peut être rejeté dans l'eau.
4. Le nettoyage du poisson est interdit dans les zones de la marina. Les restes de poisson ne doivent pas être brûlés, jetés dans les conteneurs à ordures ou disposés dans la marina.
5. Les propriétaires de bateaux doivent signaler immédiatement tout déversement de carburant, fuite, risque environnemental ou contamination.
6. Les travaux de réparation doivent être effectués de manière propre et respectueuse de l'environnement.
7. Les propriétaires de bateaux sont responsables de tous les dommages environnementaux, coûts de nettoyage, pénalités, amendes et responsabilités découlant de leurs embarcations ou actions.
8. Tous les utilisateurs de la marina doivent respecter la faune, la qualité de l'eau et les environnements naturels environnants.

Politiques de stationnement et de véhicules

1. Le stationnement saisonnier est disponible uniquement pour les véhicules enregistrés sous la licence ou l'accord actuel de la marina. Les espaces de

stationnement ne peuvent être partagés, transférés ou utilisés par des véhicules non autorisés. Tous les véhicules doivent se garer dans les zones désignées uniquement.

2. Les zones de chargement et de déchargement doivent rester dégagées et ne peuvent être utilisées pour le stationnement à long terme.
3. Les véhicules surdimensionnés, abandonnés ou mal garés peuvent être retirés aux frais du propriétaire.
4. Tous les véhicules et remorques sur la propriété de la marina doivent avoir une immatriculation et une assurance valides.

Assurance et responsabilité

1. Il est de la responsabilité du propriétaire du bateau de maintenir une assurance responsabilité civile valide pendant toute la durée où l'embarcation est dans la marina et de fournir une preuve d'assurance sur demande.
2. Aucune embarcation ne peut être amarrée tant que tous les accords, documents et paiements ne sont pas terminés.
3. L'utilisation de la marina et de ses installations se fait entièrement aux risques du propriétaire.
4. Veilleux Camping & Marina ne sera pas tenue responsable en cas de : vol, incendie, vandalisme, dommages causés par les intempéries, inondations, dommages causés par la glace, chutes d'arbres, variations du niveau de l'eau, pannes de courant, cas de force majeure, conditions environnementales, défaillances de l'équipement, accidents, blessures ou dommages de quelque nature que ce soit.
5. Veilleux Camping & Marina n'est pas responsable de la protection, du sauvetage, de la surveillance ou de la sécurisation des navires pendant les tempêtes, les conditions météorologiques extrêmes, les inondations, les vents violents, les conditions de glace ou les urgences.
6. Les propriétaires de bateaux sont responsables de tout dommage causé par eux-mêmes, leurs invités, entrepreneurs ou leurs navires à la propriété de la marina, aux quais, à l'équipement, aux navires voisins ou à tout tiers.
7. La marina reste accessible jusqu'à ce que les conditions de gel surviennent. Les propriétaires de bateaux sont entièrement responsables de retirer leurs embarcations avant que des conditions de glace ou de gel dangereuses ne se développent.
8. Si une embarcation n'est pas retirée avant le gel, Veilleux Camping & Marina peut retirer ou déplacer l'embarcation aux frais du propriétaire.

Opérations et administration de la marina

1. Veilleux Camping & Marina utilise le courriel comme méthode de communication principale.
2. Les propriétaires de bateaux sont responsables de s'assurer que les coordonnées restent exactes et à jour.

3. Toutes les factures, reçus, avis et communications seront envoyés par voie électronique.
4. Tous les frais de marina, dépôts, frais d'entreposage, locations d'emplacement et frais de service sont dus lors de la facturation, sauf indication contraire.
5. Les dépôts ne sont pas remboursables.
6. Les chèques sans provision sont soumis à des frais d'administration de 50 \$.
7. Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de placer des privilèges, de saisir des biens, de refuser l'accès, de retirer des navires ou de résilier des accords pour des soldes impayés ou des violations des politiques de la marina, sous réserve des lois applicables.
8. Tous les coûts associés aux recouvrements, remorquage, entreposage, frais juridiques, nettoyage environnemental, réparations ou actions d'application peuvent être facturés directement au propriétaire du bateau.
9. L'ouverture de la marina chaque saison dépend strictement des conditions de la fonte complète et la disparition de la glace.
10. Les frais de location saisonnière dépendent du type d'embarcation et/ou de l'emplacement attribué. Si un locataire souhaite un emplacement plus grand que celui attribué, les frais seront facturés en fonction de l'utilisation principale et privilégiée prévue pour ce site et selon la disponibilité.

Application et résiliation

1. Veilleux Camping & Marina se réserve le droit d'émettre des avertissements pour les violations des règles.
2. Les violations répétées peuvent entraîner la suspension ou la résiliation des privilèges de la marina.
3. Les violations graves, y compris le vol, la violence, le harcèlement, la contamination environnementale, l'utilisation dangereuse, le refus de se conformer aux instructions du personnel ou la conduite illégale, peuvent entraîner l'expulsion immédiate de la propriété sans avertissement ni remboursement.
4. Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de résilier tout accord de marina à sa seule discrétion pour non-respect des règles de la marina, non-paiement, conduite dangereuse ou comportement jugé préjudiciable aux opérations de la marina.
5. Toute personne sommée de quitter la propriété doit le faire immédiatement.

Acceptation des règles

En signant un accord de marina, en louant un emplacement de bateau, en entreposant un navire ou en accédant à la propriété de la marina, le propriétaire du bateau reconnaît qu'il a lu, compris et accepté de se conformer à ces règles et règlements.

Les propriétaires de bateaux reconnaissent en outre la responsabilité de s'assurer que tous les invités, visiteurs, membres de la famille, entrepreneurs et utilisateurs associés à leur navire se conforment également à ces politiques.

Veilleux Camping & Marina se réserve le droit de modifier, mettre à jour ou amender ces règles à tout moment.

Entente de licence d'occupation

Je/Nous avons lu et acceptons les termes et conditions de cette Licence d'occupation. Je/Nous acceptons de respecter ces termes et conditions ainsi que les règles, règlements et normes de la MARINA. Je/Nous comprenons que j'assume/nous assumons toute responsabilité pour l'EMPLACEMENT DE BATEAU et son contenu, y compris le navire, et pour les actions de toutes les personnes que je/nous autorise/autorisons à entrer ou à occuper l'EMPLACEMENT DE BATEAU ou la propriété de la marina.

Cette entente et ses annexes, signées ce ____ jour de _____, 2026, lient les héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayants droit des parties aux présentes.

Nom du représentant de la marina (imprimer)

Signature du représentant de la marina

Date

Nom du propriétaire du bateau (imprimer)

Signature du propriétaire du bateau

Date

Je/Nous, le(s) propriétaire(s) du bateau nommé(s) pour l'emplacement spécifié, reconnais/reconnaissons avoir fourni des renseignements personnels conformément à cette licence et confirme(ons) que ces renseignements sont exacts.

Initiale : _____

Je/Nous, le(s) propriétaire(s) du bateau nommé(s), consens/consentons à la collecte et à la divulgation de ces renseignements personnels par le propriétaire, tel que requis, aux fins de l'administration et de l'application de cette entente.

Initiale : _____

Je/Nous, le(s) propriétaire(s) du bateau nommé(s) aux présentes, reconnais/reconnaissons que cette entente est régie par les lois de la province de l'Ontario. Je comprends/Nous comprenons en outre que les tribunaux de l'Ontario auront une compétence exclusive en cas de litige juridique entre les parties.

Initiale : _____

Je/Nous, le(s) propriétaire(s) du bateau nommé(s) aux présentes, reconnais/reconnaissons que la fourniture d'une copie de mon/notre permis de conduire est volontaire et que cette information sera conservée pour démontrer ma/notre résidence principale. Je comprends/Nous comprenons que ces informations seront conservées dans le dossier et que j'ai/nous avons eu l'occasion de masquer toute information sur la copie que je ne souhaite/nous ne souhaitons pas divulguer. Je consens/Nous consentons à la divulgation des informations contenues sur la copie du permis de conduire que je n'ai/nous n'avons pas choisi de masquer.

Initiale : _____

RENONCIATION ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, ACCEPTATION DES RISQUES ET CONSENTEMENT AU TRAITEMENT MÉDICAL

Veillez lire attentivement ce document (la « Renonciation »), car il affecte vos droits juridiques futurs. Veuillez apposer vos initiales sur chaque page après l'avoir lue. En signant ci-dessous, vous (au nom de vous-même ou de votre enfant mineur/pupille et de tout représentant personnel, ayants droit, héritiers et plus proches parents) reconnaissez, acceptez et déclarez avoir lu attentivement et pleinement compris la Renonciation et en avoir accepté les termes.

Chaque personne fréquentant les lieux et/ou participant aux activités de la Marina doit remplir et signer la Renonciation. Un parent/tuteur d'un participant mineur doit remplir et signer la Renonciation au nom du participant mineur.

Cette Renonciation doit être lue attentivement et signée en considération de l'opportunité d'être un participant volontaire autorisé à entrer sur les lieux. Tel qu'utilisé aux présentes, le terme « Renonciataires » est défini comme incluant les suivants : la Marina, ses filiales, organisations affiliées, propriétaires, membres, gestionnaires, administrateurs, dirigeants, employés passés et présents, agents, représentants, successeurs et ayants droit.

Je reconnais et accepte expressément que ma fréquentation des lieux et ma participation aux activités de la Marina peuvent impliquer un risque de blessure grave et/ou de décès et/ou de dommages matériels.

Je suis pleinement conscient des risques et dangers inhérents à ma fréquentation des lieux et à ma participation aux activités de la Marina et j'assume volontairement, consciemment et librement tous les risques associés à la participation aux activités de la Marina et à l'entrée sur les lieux, y compris, mais sans s'y limiter, mes propres actions ou inactions (ou les actions ou inactions de mon enfant mineur/pupille), les actions ou inactions d'autrui (y compris, mais sans s'y limiter, les propriétaires, dirigeants, administrateurs, gestionnaires, personnel, bénévoles ou visiteurs de la Marina), les chutes, blessures, maladies, infections, le contact avec autrui (y compris, mais sans s'y limiter, les propriétaires, dirigeants, administrateurs, gestionnaires, personnel, bénévoles ou visiteurs de la Marina), la navigation sur tous les obstacles et tout défaut des lieux.

Je déclare et garantis aux Renonciataires que je suis en bonne condition physique, que je suis capable de participer en toute sécurité aux activités de la Marina et que je n'ai aucune condition médicale qui rendrait ma participation aux activités de la Marina plus dangereuse. Si je suis enceinte, handicapée de quelque manière que ce soit ou si j'ai récemment souffert d'une maladie ou d'une blessure, j'ai consulté un médecin avant de participer aux activités de la Marina.

Je consens aux soins médicaux et au transport afin d'obtenir un traitement en cas de blessure, tel que les propriétaires, dirigeants, administrateurs, gestionnaires, personnel, bénévoles de la Marina ou d'autres professionnels de la santé peuvent le juger approprié, et je comprends que cette Renonciation s'étend à toute responsabilité découlant de ou liée de quelque manière que ce soit à un tel traitement médical ou transport.

Je comprends et accepte que je suis tenu d'adopter un comportement approprié en tout temps lorsque je fréquente les lieux et que je participe aux activités de la Marina et d'obéir à toutes les lois locales, provinciales et fédérales, tant criminelles que civiles. Cela inclut, généralement, le respect des autres personnes, de l'équipement, des installations ou de la propriété.

Je comprends et accepte que je ne peux pas apporter d'armes ou de substances illégales sur les lieux.

Je comprends et accepte que les Renonciataires ne sont pas responsables de tout objet personnel ou propriété perdus, endommagés ou volés pendant que je participe aux activités de la Marina ou sur les lieux.

Je reconnais et accepte qu'il existe des risques de blessures physiques ou de maladie pour moi-même en fréquentant les lieux et en participant aux activités de la Marina et que tous ces dangers ou risques ne peuvent être totalement éliminés. J'accepte librement et volontairement d'assumer le risque total de décès, de blessures corporelles ou de dommages matériels, quelle qu'en soit la gravité, que je (ou mon enfant/pupille) pourrais subir à la suite de ma participation aux activités de la Marina ou de ma fréquentation des lieux, peu importe la cause, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence active ou passive des Renonciataires.

J'accepte d'indemniser les Renonciataires contre toute réclamation de tiers, quelle qu'en soit la cause, pour toute perte, responsabilité, dommage ou coût qu'ils pourraient encourir, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations découlant en tout ou en partie de mes actes ou omissions négligents ou intentionnels pendant que je participe aux activités de la Marina ou que je fréquente les lieux.

J'indemnise et dégage de toute responsabilité les Renonciataires de toute perte, responsabilité, dommage ou coût qu'ils pourraient encourir pendant que je participe aux activités de la Marina ou que je fréquente les lieux, peu importe la cause, y compris, mais sans s'y limiter, causés par la négligence des Renonciataires.

Par la présente, je renonce, décharge et m'engage à ne jamais poursuivre les Renonciataires pour toute blessure ou dommage subi par moi, mes représentants personnels, ayants droit, héritiers et plus proches parents, pour toute réclamation, cause d'action, obligation, poursuite, charge, plainte, controverse, dommage, coût ou dépense de quelque nature, nature ou description que ce soit, qu'ils soient directs ou indirects, présents ou futurs, en droit ou en équité, en contrat ou en délit, ou autrement, connus ou inconnus, découlant de ou liés à ma participation (ou celle de mon

mineur/pupille) aux activités de la Marina ou à ma fréquentation des lieux, peu importe la cause, y compris, mais sans s'y limiter, causés par la négligence des Renonciataires.

Par la présente, je renonce, décharge et m'engage à ne jamais poursuivre les Renonciataires pour toute blessure ou dommage subi par moi, mes représentants personnels, ayants droit, héritiers et plus proches parents, pour toute réclamation, cause d'action, obligation, poursuite, charge, plainte, controverse, dommage, coût ou dépense de quelque nature, nature ou description que ce soit, qu'ils soient directs ou indirects, présents ou futurs, connus ou inconnus, découlant de ou liés à ma participation (ou celle de mon mineur/pupille) aux activités de la Marina ou à ma fréquentation des lieux, en vertu des termes de toute loi, y compris, mais sans s'y limiter, toute réclamation en vertu de la *Loi sur la responsabilité des occupants*, L.R.O. 1990, c. O.2, telle que modifiée; et la *Loi sur la négligence*, L.R.O. 1990, c. N.1, telle que modifiée.

Je comprends et reconnais que les lois de la province de l'Ontario s'appliquent à toutes les questions relatives à cette Renonciation, quel que soit le lieu de l'activité, et que la compétence exclusive pour tout litige avec les Renonciataires réside dans les tribunaux provinciaux ou fédéraux de l'Ontario. J'accepte expressément l'exercice de la compétence personnelle en lien avec tout litige avec les Renonciataires découlant de ma participation aux activités de la Marina ou pendant que je suis sur les lieux de la Marina.

J'accepte expressément que cette Renonciation soit aussi large et inclusive que le permet la loi de la province de l'Ontario, et que l'invalidité ou l'inapplicabilité de toute disposition de cette Renonciation n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Toute disposition invalide sera considérée comme dissociée des dispositions restantes.

Je reconnais que dans les litiges contractuels, toute ambiguïté dans le contrat est généralement interprétée contre le rédacteur du contrat. Cependant, en connaissance de cause, j'accepte par la présente que toute ambiguïté dans cette Renonciation soit interprétée en faveur de la Marina.

Conformément à la *Loi sur le commerce électronique* de l'Ontario, 2000, cette Renonciation peut être exécutée électroniquement et en plusieurs exemplaires par télécopie ou signature électronique ou signature originale, chacun étant réputé être un original, et ces exemplaires constituant ensemble un seul et même document.

PARENT OU TUTEUR D'UN PARTICIPANT MINEUR (MOINS DE 18 ANS)

1. Je suis le parent ou le tuteur du mineur susnommé (le « Mineur »). Je donne mon consentement à la participation du mineur aux activités de la Marina et à sa fréquentation des lieux. Je déclare que le Mineur est en bonne condition physique et je reconnais avoir examiné, compris et accepté les conditions des

présentes (ces conditions étant interprétées comme s'appliquant à la fois à moi et au Mineur) et avoir l'autorité légale pour signer cette Entente au nom du Mineur.

2. J'accepte d'indemniser les Renonciataires et je m'engage par la présente envers les Renonciataires à les indemniser à tout moment de toutes les réclamations, demandes, poursuites ou actions ou réclamations pour contribution ou indemnisation, que ce soit en vertu de la *Loi sur la négligence*, de la *Loi sur la responsabilité des occupants* ou autrement, qui pourraient être faites ou intentées contre les Renonciataires par ledit Mineur susnommé, ou en son nom, ou découlant de quelque manière que ce soit dudit accident et des blessures, y compris les frais de défense contre de telles poursuites, actions ou réclamations.

Si j'ai des mineurs sous ma responsabilité, j'ai clairement indiqué leurs noms et dates de naissance dans la Licence d'occupation 2026.

Oui, j'ai des mineurs sous ma responsabilité et j'ai clairement indiqué leurs noms et dates de naissance dans la Licence d'occupation 2026.

Non, je n'ai pas de mineurs sous ma responsabilité.

Je comprends qu'il existe des risques inhérents et imprévus liés à la participation aux activités de la Marina ou à la fréquentation des lieux. J'ai lu ce document dans son intégralité et j'en comprends pleinement les conditions. Je comprends que je renonce à des droits juridiques importants en signant ci-dessous, y compris le droit de poursuivre les Renonciataires. Je reconnais que je signe cette entente librement et volontairement et que j'ai l'intention que ma signature soit une renonciation et une libération complète et inconditionnelle de toute responsabilité due à la négligence des Renonciataires ou aux risques inhérents à la participation aux activités de la Marina ou à la fréquentation des lieux.

Je reconnais avoir lu et compris cette Renonciation et j'accepte d'être lié par celle-ci.

Nom du représentant de la marina (imprimer)

Signature du représentant de la marina

Date

Nom du propriétaire du bateau (imprimer)

Signature du propriétaire du bateau

Date